

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2018/241  Paraphe : <i>ES</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <b>Délibération n°DC2018/90</b>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 71

Votants : 83 (dont 12 pouvoirs)

**POUR : 83 (100 %)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le quatorze novembre deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 07/11/18

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., COURAULT J., FOURCART MH, JACQUET G., LENFANT M., MERCIER A., RAULIN S., SEMBENI A., VERNEL M. et MM ADIN M., BARRE R., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROYER J., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP, DANNEAUX D., DEBOURCES C., DEFORGE P., DEGLAIRE G., DEGLAIRE T., DUGARD Y., DUMANGE D., ETIENNE P., FLEURY V., GAVART R., GAVART V., GIRONDELOT B., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., HULOT C., HUREAU B., JUILLET B., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LESOILLE P., LOUIS JM, MACHINET X., MALVAUX A., MALVAUX F., MANCEAUX C., MATHIAS F., MEENS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER JC, NIZET D., NIZET J., OUDIN H., PHILIPPE L., PIERSON F., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET JP, ROBIN D., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B.

Représentés : Mmes BRUSA R. donne pouvoir de vote à M. GROSSELIN J., LESUEUR P. donne pouvoir de vote à M. DUGARD Y., PAYEN F. donne pouvoir de vote à M. GODART O., PIEROT C. donne pouvoir de vote à M. HUREAU B., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D. et MM ADAM C. donne pouvoir de vote à M. BROYER J., BROUILLON P. donne pouvoir de vote à M. MEIS M., MASSON P. donne pouvoir de vote à M. ETIENNE P., MIELCAREK C. donne pouvoir de vote à M. LANTENOIS J., PIC JY donne pouvoir de vote à M. BOIZET G., POTRON F. donne pouvoir de vote à M. THIERION V., RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

## **OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CHARTE AVEC LES FAMILLES AVEC LA MSA**

Considérant que la MSA Marne Ardennes Meuse propose à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise de s'engager à ses côtés dans une charte « Avec les Familles » dans l'objectif d'agir pour le développement des solidarités et des services aux familles sur un territoire ;

Considérant qu'une charte sert à développer l'accès aux services, créer du lien social, construire des réseaux d'entraide, développer la citoyenneté, faciliter le quotidien des familles, améliorer le cadre de vie des familles ;

Considérant qu'une charte est une méthodologie collaborative qui associe développement social local et ingénierie de projet, qui permet un accompagnement soutenu sur une période de 3 ans, avec l'appui technique d'agents et un soutien financier de la MSA ;

.../...

Considérant que le bassin de vie ciblé est celui de Buzancy intégrant également quelques communes du bassin de vie du Chesne ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Aménagement du territoire du 24/10 et par le Bureau du 05/11 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **AUTORISE** le Président à signer une charte avec les Familles avec la MSA Marne Ardennes Meuse pour une durée de 3 ans et demi, et accepte que le territoire concerné soit celui du bassin de vie de Buzancy (ex canton) et des communes de Authe, Autruche, Boult aux Bois et Germont.

**Le Président,**

**Francis SIGNORET**

